



Emancipation mineur et maman

Par **Sophie**, le **18/11/2013** à **13:58**

Bonjour,

Ma belle fille âgée de 16 ans a eu récemment un bébé suite à un déni-de-grossesse.

De ce fait, sa mère la reni. Mais perçoit toutes les aides pour elle.
Elle vit donc avec le bébé chez la maman du jeune papa.

Pour faciliter les démarches administratifs comme elle est rattachée en premier à sa mère pour la sécu., CAF, bourse pour le lycée etc.... son papa et la jeune fille voudrait l'émanciper.

Un compte bancaire avec carte bleu, lui a été ouvert par son papa au nom de la jeune fille.

Comment cela se passe-t-il ?

Qui doit en faire la demande et auprès de qui ?

Merci d'avance pour vos réponses.